

Image not found or type unknown



Droit pénal de l'urbanisation

Par **Catya**, le **24/06/2009** à **21:14**

Bonjour,rrnrJ'ai une remise au fond de mon jardin, les tuilles sont à l'amiante. J'ai demandé à la mairie ,la rénovation de mon abris de jardin De ce fait ils m'ont accordés des travaux préalable ,étant donné que la charpente et les murs sont anciens et fragiles je ne pouvais pas mettre des tuilles dessus,donec j'ai du refaire les murs et la toiture et je vien de me rendre compte que je n'ai pas le droit de la construire sans permis de construction.rnPourriez vous m'aider en me répondant svp car je ne sais que faire maintenant !! rnJ'attend une réponse de vous rnMerci de votre compréhension